

RÈGLES DE SÉCURITÉ EN CAS DE TRAVAIL À L'EXTÉRIEUR (SUR LE TERRAIN)

Il est parfois indispensable de travailler à l'extérieur pour prélever des échantillons, faire des inventaires sur le terrain, des excursions avec les étudiants etc. Dans tous les cas, suivre les règles suivantes :

- Ne jamais partir seul, mais accompagné d'une personne au moins.
- Avertir au minimum un de vos collègues de votre lieu de destination (coordonnées GPS) ainsi que la durée de votre absence et la date prévue de retour.
- Être joignable (téléphone, radio, etc...), et s'assurer de l'état des batteries au préalable.
- Avant votre départ, veuillez préparer et avoir avec vous la liste des numéros d'urgence (**112, 144, REGA 1414, Air Glacier 1415**).
- Prévoir d'emporter/emprunter une trousse de premiers secours adaptée à votre travail à l'extérieur.
- Si vous utilisez une voiture de service, assurez-vous du bon état de la voiture et des numéros d'appel en cas de panne ou d'accident.
- Informez-vous de la météo et équipez-vous en conséquence (protection contre la chaleur et le froid, les UV, etc...